



Décrypter des références bibliographiques

Une **bibliographie** regroupe une grande variété de documents : ouvrage, revue, chapitre d'un ouvrage, article d'une revue papier, article d'une revue électronique, colloque, image... Pas facile de se repérer parmi tout ça ! Voici quelques astuces pour se familiariser avec les références bibliographiques :

➔ Comment comprendre une bibliographie ?

Il existe plusieurs types de **classements** : par ordre **alphabétique** (d'auteurs ou de titres), **chronologique** (par date d'édition) ou par **thème**. Professeurs et disciplines choisissent celui qui est le plus adapté à leur sujet. A noter : il y a différents modèles bibliographiques ayant chacun son **style de présentation**.

➔ Comment distinguer les types de documents ?

Il faut trouver les indices visuels qui permettent de distinguer les différents types de documents.

Voici trois exemples :

➔ « COURTY Guillaume. Le lobbying en France : invention et normalisation d'une pratique politique. Bruxelles : Peter Lang, 2018, 401 p. ». On remarque un **titre unique**, il s'agit donc d'un **livre**.

➔ « NEGRIER Emmanuel, VOLLE Jean-Paul, COURSIERE Stéphane. Nouveaux territoires et héritages politiques. Les élections départementales et régionales de 2015 en Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées. Pôle Sud, 2016, n°44, p. 111-132. ». On remarque un **numéro de volume**, un **titre de revue** et des **numéros de page**, il s'agit donc d'un **article de revue**.

➔ « MAUGER Gérard. Vote FN et « souci de respectabilité ». In : PELLETIER Willy. Les classes populaires et le FN : explications de vote, Vulaines-sur-seine : Éditions du Croquant, 2017, 282 p. ». On remarque l'abréviation **in dans le titre d'un ouvrage** et un **numéro de page**, il s'agit donc d'un **chapitre d'ouvrage**.

Astuce : des indices comme le **titre** ou l'**éditeur** vous permettent de différencier les références, quel que soit le style de présentation utilisé.

A vous de jouer !